



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **12 décembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **douze** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 06 décembre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. Yves RAVET - Mme GUILLAUME Florence - M. Jean-Claude GILLONNIER - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON  
M. Jean FOUNIER remplacé par M. André SZYMANSKI

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD  
M. Michel RENAUD à M. Yannis BONNET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Nathalie LIEBARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Exercice 2024 - Subventions - Versements d'acomptes**

Messieurs Hicham BOUJLILAT, Pascal KNOPP et Mme Carole TABBAGH-GRUAU ne prennent pas part au vote.

Le Budget Primitif 2024 devrait être voté fin mars 2024.

Cette date pourrait occasionner des difficultés de trésorerie aux principaux organismes habituellement subventionnés par la Communauté de Communes.

Afin de permettre le paiement de leurs charges fixes, Il vous est proposé d'autoriser le versement d'un acompte sur subventions (30 % de la subvention de 2023), selon le tableau ci-dessous :

Organismes subventionnés	Subventions 2023	Acomptes avant vote du BP 2024
Association Nohain Atelier Théâtre	10 000,00 €	3 000,00 €
FRAMAA - Musée de St-Loup	35 100,00 €	10 530,00 €
Moulin de Maupertuis	34 200,00 €	10 260,00 €
Centre Social et culturel Suzanne Coulomb	209 000,00 €	62 700,00 €
Centre Social Donzy	93 500,00 €	28 050,00 €
Centre Social Pouilly	82 500,00 €	24 750,00 €
adebCosne (HT)	399 000,00 €	119 700,00 €
EPIC - Office du Tourisme Bourgogne Cœur de Loire	290 000,00 €	87 000,00 €

Le montant des acomptes pouvant être versé avant le vote du budget 2024 ne définit pas le niveau final de subvention qui sera octroyée en 2024.

L'acompte pourra être versé sur demande écrite du bénéficiaire.

Ces sommes seront inscrites au BP 2024.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **PROCÉDE** aux versements d'acomptes sur subventions aux organismes précités,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 45  
Pouvoirs : 4  
Votants : 46  
Pour : 46  
Abstention : 0  
Contre : 0

**UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
Reçu en préfecture le 20/12/2023  
Publié le 20/12/2023  
ID : 058-200067916-20231212-2023\_12\_12\_10-DE



Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président

Mme Nathalie LIEBARD, secrétaire de séance